

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 13 mars 2023

N° CP-2023-2-4-1

N° applicatif 5329

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'INSERTION MONTÉE EN COMPÉTENCES DES BRSA ET DIAGNOSTICS MOBILITÉ

Résumé : Pour favoriser le retour à l'activité des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (BrSa), il est proposé d'expérimenter sur le territoire Centre Alsace une action visant à valoriser les compétences acquises au cours de leur parcours via l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la société coopérative d'intérêt collectif DISCOVIA à hauteur de 39 420 €.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès aux solutions de mobilité nécessaires à la reprise d'activité des BrSa, ce rapport prévoit l'octroi de subventions de fonctionnement à quatre structures pour la réalisation de diagnostics mobilité au titre de l'année 2023 pour un montant de 81 000 € financé par l'Etat dans le cadre de la Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi (CALPAE) 2022-2023.

1. La montée en compétence des bénéficiaires du rSa

L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (BrSa) - axe fondamental de l'action menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser leur retour rapide vers l'emploi et l'activité - est réalisé par 178 professionnels salariés par près de 80 opérateurs qui viennent compléter l'offre d'accompagnement proposée par les travailleurs sociaux de la Collectivité, de la Ville de Strasbourg et les équipes de Pôle Emploi. Depuis 2021, un appel à projets est venu définir et renforcer les attendus de la Collectivité européenne d'Alsace vis-à-vis des professionnels qui assurent en tant que référents l'accompagnement des bénéficiaires du rSa soumis aux droits et devoirs, dans une logique d'investissement social, d'objectifs et de résultats.

En complément des dispositifs déjà mis en place dans le cadre de la montée en compétences des BrSa, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite davantage outiller les référents en charge de l'accompagnement et mettre l'accent sur la capitalisation de l'expérience des BrSa à visée de construction de la qualification.

C'est dans cet esprit qu'est proposée la mise en œuvre d'une recherche-action en direction des professionnels, action qui s'intègre également dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté (CD-2022- 4-4-3 du 20 octobre 2022) signée entre la CeA et l'Etat. Cette recherche-action « capitaliser les compétences des bénéficiaires du rSa » sera menée à titre expérimental sur le territoire Centre Alsace dans le cadre du projet « Emploi pour tous » et aura vocation à être essaimée sur tout le territoire alsacien en fonction de son bilan.

Cette action doit permettre d'élaborer une réponse nouvelle et a pour objectifs :

- de former les référents chargés de l'accompagnement,
- de modéliser une nouvelle pratique d'accompagnement et sa diffusion aux autres territoires,
- d'acquérir des outils (logiciels) pour permettre, au-delà de l'identification des compétences par le référent avec le tuteur de l'entreprise, une capitalisation et une reconnaissance durable de ces acquis.

Il s'agit de permettre au BrSa de capitaliser chaque expérience vécue au cours de son parcours d'insertion et de faire valoir auprès d'un employeur tout savoir (savoir-être, savoir-faire) développé dans l'activité (immersion en milieu professionnel, activité salariée, bénévolat, stage). Le professionnel accompagnera le BrSa dans la formalisation de cette valorisation de l'expérience, grâce à des outils acquis et construits lors de la formation. Elle pourrait concerner 10 professionnels de l'accompagnement sur : 10 séances collectives mensuelles, 20 séances en entreprise pour former les référents à l'analyse du travail (2 séances / 10 référents), les temps de modélisation et coordination soit 9 jours.

Dans ce cadre, l'organisme DISCOVIA propose de mener une formation à destination de professionnels de l'accompagnement des BrSa qui visera à :

- Identifier les compétences acquises dans les différentes situations de travail via un recueil des acquis de l'expérience professionnelle (grille d'analyse, guide d'entretien, etc.),
- Organiser une validation progressive des acquis de l'expérience : formaliser l'acquisition des compétences transversales et techniques acquises lors d'expériences bénévoles et professionnelles pour permettre leur reconnaissance et leur transférabilité à d'autres situations de travail.

Sur le fondement du décret n°2002-241 du 21 février 2002 qui autorise les collectivités à verser des subventions en faveur des actions de formation réalisées par les sociétés coopératives d'intérêt collectif, et eu égard à l'intérêt présenté par le projet de formation proposé, il est proposé d'allouer à DISCOVIA, pour la mise en œuvre de l'action de formation susmentionnée, une subvention de fonctionnement d'un montant 39 420 €.

2. Les diagnostics individuels mobilité : un dispositif expérimental national

L'accès à la mobilité pour les BrSa constitue un frein majeur à l'insertion pour accéder à l'activité, en particulier dans les territoires ruraux ou d'anciens territoires industriels. Parfois liées au manque de moyen de locomotion ou au coût du permis de conduire, les difficultés sont à la fois économiques et matérielles.

Face à ce constat, la CeA a mis en place des aides à la mobilité à travers deux dispositifs : l'Aide Départementale à l'Emploi (ADE) sur le territoire bas-rhinois et l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM) sur le territoire haut-rhinois. Ces dispositifs sont actuellement en cours de convergence.

Dans le cadre de la consolidation de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, l'Etat a également souhaité soutenir les mesures relatives à la mobilité et a ainsi permis à la CeA de bénéficier d'un financement à hauteur de 81 000 € pour établir des diagnostics mobilité.

Cet outil permet d'une part de renforcer les dynamiques collectives et individuelles portées par des réseaux d'acteurs et de partenaires en favorisant la lisibilité et la mobilisation des moyens existants sur chaque territoire ; d'autre part d'informer finement et précisément les bénéficiaires du rSa sur l'offre existante en terme de mobilité au sein de leur territoire de vie (transport en commun, co-voiturage, etc.) et d'envisager les pistes d'amélioration de leur situation.

4 opérateurs spécialisés ont été subventionnés en 2022 pour réaliser ces diagnostics mobilité :

- Wimoov pour la réalisation de 109 diagnostics (tout ou partie du territoire bas-rhinois dont le territoire Centre Alsace),
- Mobilité pour l'Emploi pour la réalisation de 20 diagnostics (agglomération mulhousienne et Saint-Louis),
- Mobilité Mod'emploi pour la réalisation de 14 diagnostics (région de Thann et d'Altkirch),
- Manne emploi pour la réalisation de 17 diagnostics (agglomération colmarienne).

Avec la nouvelle Convention d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté et d'Accès à l'Emploi 2022-2023 avec l'Etat (délibération du Conseil de la CeA du 20 octobre 2022), le financement de l'Etat est reconduit à hauteur de 81 000 €. Il est ainsi prévu de porter le nombre de diagnostics à engager à 110 pour le territoire bas-rhinois et à 52 pour le territoire haut-rhinois (soit 1 diagnostic supplémentaire par territoire) sur la période du 1^{er} janvier 2023 au 30 Juin 2023.

Au regard de la satisfaction des professionnels de la CeA et des opérateurs en charge de l'accompagnement des BrSa, il est proposé de continuer à soutenir les 4 opérateurs précités pour leur permettre de mettre en œuvre de nouveaux diagnostics mobilité, à hauteur de :

- 110 pour Wimoov (tout ou partie du territoire bas-rhinois dont le territoire Centre Alsace) pour un montant de 55 000 €,
- 20 pour Mobilité pour l'Emploi (agglomération mulhousienne et Saint-Louis) pour un montant de 10 000 €,
- 15 pour Mobilité Mod'emploi (région de Thann et d'Altkirch) pour un montant de 7 500 €,
- 17 pour Manne emploi (agglomération colmarienne) pour un montant de 8 500 €.

Ces diagnostics concernent majoritairement des BrSa qui sont à la recherche active d'un emploi, en formation ou qui ont d'ores et déjà repris une activité. En ce sens, le diagnostic mobilité est un réel outil permettant pour le BrSa de gagner en autonomie et de sécuriser la reprise d'emploi.

Cependant, le nombre de retours à l'emploi résultant directement de la réalisation des diagnostics mobilité n'est pas un indicateur disponible. En effet, dans le cadre du financement de ces actions, l'Etat sollicite la remontée d'indicateurs de performance relatifs au nombre de diagnostics réalisés (nombre d'opérateurs mobilisés, montants, prescriptions, ...), soit des données d'entrée, en amont de la réalisation du diagnostic, et non des données en termes de sorties et de suivi des situations a posteriori.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à la structure « DISCOVIA » une subvention de fonctionnement au titre de son projet de « Recherche-action à destination des opérateurs : capitaliser les compétences des bénéficiaires » du revenu de Solidarité active, pour un montant total de 39 420 €, conformément au tableau figurant en annexe 1 au présent rapport,
- D'approuver la convention correspondante à intervenir avec « DISCOVIA » portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de la stratégie pauvreté relevant de l'insertion, jointe en annexe 2 au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- D'attribuer aux quatre structures figurant dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport, les subventions de fonctionnement concernant les diagnostics mobilité, pour un montant total de 81 000 €, tel que détaillé dans le tableau précité,
- D'approuver la convention-type relative à l'objet de l'aide (réalisation des diagnostics mobilité) et aux conditions de versement de ces subventions de fonctionnement au titre de la stratégie pauvreté relevant de l'insertion, jointe en annexe 3 au présent rapport,
- De m'autoriser à signer avec chacune de ces quatre structures la convention particulière afférente à la subvention qui lui est attribuée pour la mise en œuvre des diagnostics mobilité, sur la base de la convention-type précitée.

Le montant total des subventions au présent rapport s'élève à **120 420 €**, soit :

- 39 420 € au titre de la « Recherche-action à destination des opérateurs : capitaliser les compétences des bénéficiaires »,
- 81 000 € au titre de la mise en œuvre des diagnostics mobilité sur le territoire de la CeA.

Les crédits se répartissent comme suit et seront prélevés sur les lignes budgétaires suivantes du Budget Primitif 2023 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	O001	P152E02	T02	(3372) 017- 65742-444	39 420 €

Pour le territoire bas-rhinois

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O008	P153E01	T02	(3120) 017-65748-444	55 000 €

Pour le territoire haut-rhinois

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P153	O008	P153E01	T03	(3120) 017-65748-444	26 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY